

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

PREFECTURE DE FOUMBAN

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,
JURIDIQUES ET POLITIQUES

WEST REGION

NOUN DIVISION

FOUMBAN DIVISIONAL OFFICE

SERVICE OF ADMINISTRATIVE,
LEGAL AND POLITICAL AFFAIRS

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATIONN° 099 /RDA/F.32/SAAJP

Le Préfet du département du Noun à Fouban, soussigné, reconnaît avoir reçu le 17 février 2015 la déclaration de l'association dénommée « ASSOCIATION CAMEROUNAISE POUR L'APPUI SOCIAL, LE BIEN-ETRE ET LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE », en abrégé « ACASD », faite dans les formes légales par Madame MFOMBAN Assamahou, agissant en qualité de coordonatrice de ladite association.

Siège : FOUMBAN (arrondissement de Fouban)**Objectifs :**

- ❖ Apporter l'appui psycho-social et humanitaire aux couches sociales défavorisées, démunies, déshéritées et vulnérables ;
- ❖ Appuyer la communauté du Noun en particulier et Camerounaise en général dans la lutte contre les maladies telles que la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA ;
- ❖ Organiser des causeries éducatives sur les mesures d'hygiène élémentaire ;
- ❖ Promouvoir le bien-être social et sanitaire des couches sociales vulnérables telles que les personnes du 3^{ème} âge, les personnes handicapées, les non et les malvoyants et les enfants ;
- ❖ Prévenir l'inadaptation sociale et lutter contre la délinquance juvénile ;
- ❖ Assurer le bien-être des familles à travers le règlement des conflits et la célébration collective des mariages.

Organe dirigeant	Noms et Prénoms	contact
Coordonnateur	MME MFOMBAM ASSAMAHOU	699 66 53 37
Secrétaire général	MME PATOUOKOUMCHE NGAPOUT ZOULIATOU	674 83 99 44
Trésorier/comptable	MME NOUNGOUNGURE MARIAMA	699 78 55 08
Commissaire aux comptes n°1	MME MBOUENSIE AMSETOU	
Commissaire aux comptes n°2	MME NKETMFOUNE ROSE BRIGITTE	694 18 54 26
Conseiller	M. YANEYA JOSUE	699 68 69 48
Chef des programmes et projets	M. KOUOTOU NSANGOU MOHAMADOU	699 47 18 73

Toute modification des éléments ci-dessus visés devra être portée, dans les deux (02) mois qui suivent à la connaissance du Préfet du département du Noun.

Le présent récépissé est établi en application des dispositions de la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association.

En foi de quoi, le présent récépissé de déclaration est établi et délivré à l'intéressé, pour servir et valoir ce que de droit. /-

Ampliations :

-MINATD/YDE	} ATCR
-GRO/BFSSAM	
-SOUS-PREFET/FBAN	} P.INFO
-COCOMPGEND/NOUN	
-COMSPECIAL/FBAN	
-INTERESSES (e)	
-CHRONO/DOSSIER	
- ARCHIVES	

